

EDITORIAL

Mythe

LE taux de chômage continue de grimper. Il a atteint 13,6% selon les dernières statistiques du HCP, soit plus de 1,6 million de chômeurs au niveau national. Et c'est encore parmi les jeunes et les femmes qu'il est le plus élevé.

L'analyse des données confirme que l'économie nationale n'arrive toujours pas à créer suffisamment d'emplois de qualité pour absorber les nouveaux arrivants sur le marché du travail ou pour réintégrer ceux qui ont perdu leurs postes. Et la plus grande part des créations concerne le secteur des services, au moment où les activités industrielles peinent encore à crever le plafond de glace en termes d'emplois créés.

Aujourd'hui, le débat autour du chômage doit être dépassionné. Si on se fie aux définitions des économistes, le chômage serait le résultat du déséquilibre entre les demandes et les offres de travail sur le marché. Le chômeur doit réunir trois conditions: être sans travail, être disponible pour travailler et rechercher activement un emploi. Une définition qui exclut de facto un pan entier de la jeunesse, sans diplôme, sans formation et sans aucune perspective professionnelle.

De plus en plus de voix s'élèvent, plaidant pour une déconstruction du mythe du plein-emploi et pour une remise en cause du chômage, en tant que construction historique et sociale. Cela semble nécessaire pour éviter de succomber à la tentation d'assistanat. Les sans-emplois n'étant pas tous des victimes du «système». Le véritable enjeu aujourd'hui est plutôt de rétablir aux plus jeunes la possibilité de rêver, dès l'enfance, d'un métier à exercer une fois adultes. Au-delà des chiffres sur le chômage ou le sous-emploi, le plus important est de sécuriser les trajectoires des individus, en misant sur un enseignement de qualité, leur permettant de se prendre en main. □

Mohamed Ali MRABI

Sociétés fantômes

Moins de 2 mois pour disparaître

■ Le dispositif de régularisation expire le 31 décembre prochain

■ Le délai pour accomplir certaines démarches risque d'être trop court

■ La radiation du registre de commerce et de la TP obligatoire

Pages 2 & 4



RIK

Fiscalité: Des incitations pour la FIFA

LE projet de loi de finances 2025 introduit des incitations fiscales pour favoriser l'implantation de représentations de la FIFA au Maroc. La Fédération internationale de football devra notamment lancer un bureau

au Maroc, avec l'installation de ses cadres au moins jusqu'en 2030, date d'organisation de la Coupe du monde au Maroc, en Espagne et au Portugal. Le gouvernement a voulu ainsi instaurer à l'avance ce dispositif fiscal incitatif. □

Page 7

■ Sous-emploi, chômage, disparités régionales...
Le triangle maudit

Page 6

■ Investissements:
L'OCDE pointe les freins structurels

Pages 10 & 11

Le Cercle des Experts



Alain GAUVIN Kawtar RAJL-BRIAND

Le Sahara, terre d'investissements juridiquement incontestable

Pages 24 & 25

Elections américaines
Grand suspense

Page 26